

Le 28 mars 2018

**Gilles BARTHE**

Représentant d'**Alter Alsace Energies** auprès de la CLIS Fessenheim

**François EICHHOLTZER**

Représentant du **MRJC** auprès de la CLIS Fessenheim

**Jean-Paul LACÔTE**

Représentant de la fédération **Alsace Nature** auprès de la CLIS Fessenheim

Vice-président de l'**ANCCLI** - Membre du **HCTISN** (Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire)

**Claude LEDERGERBER**

Représentant le **CSFR** (Comité pour la Sauvegarde de Fessenheim et de la plaine du Rhin) auprès de la CLIS Fessenheim

**Et**

**Jean-Marie BROM**

Directeur de recherche au **CNRS**

Membre du **GSIN** (Groupe de Scientifiques pour l'Information sur l'Energie Nucléaire)

**Thierry de LAROCHELAMBERT**

Cofondateur d'**Alter Alsace Energies** - Chaire Supérieure de Physique-Chimie

Docteur en Énergétique de l'Université de Haute Alsace

Professeur et chercheur associé à l'institut FEMTO-ST (CNRS-UMR6174)

**André HATZ**

Président de l'association **Stop Fessenheim**

**Lucien JENNY**

Représentant le collectif **Les Citoyens Vigilants de Fessenheim**

**Jean-Jacques RETTIG**

Président du **CSFR** (Comité pour la Sauvegarde de Fessenheim et de la plaine du Rhin)

**Gustav ROSA**

Représentant le collectif **Montagsmahnwache Breisach**

**Rémi VERDET**

Président de l'association **Stop transports – Halte au Nucléaire**

à **Monsieur Laurent TOUVET**  
Préfet du Haut-Rhin  
Préfecture - 7 Rue Bruat  
BP 10489  
68000 Colmar

**Monsieur le Préfet,**

Dans l'impossibilité manifeste d'obtenir de la part du Président de la CLIS de Fessenheim, les réunions plénières que la situation actuelle exige, nous nous adressons à vous, qui êtes en position de responsabilité en cas de crise, voire d'incident grave à la centrale nucléaire de Fessenheim.

**1) Question du générateur de vapeur n°335 et du redémarrage de Fessenheim 2 :**

Nous tenons à rappeler que, lors de la CLIS du 28 novembre 2017 (Point 6 – « *Problématique du générateur de vapeur du réacteur 2 et des autres pièces fabriquées par Creusot Forge en service sur le site de Fessenheim* »), le Chef de Division de l'ASN Monsieur BOIS avait déclaré « L'ASN a prévu d'associer la CLIS, soit sous forme de réunion dédiée, soit sous forme d'un complément d'information, pour travailler sur les modalités d'information du public ».

Or, Monsieur le Président HABIG :

- n'a accédé à aucune des demandes formulées dès le 8 février 2018 par Monsieur Gilles BARTHE, membre du Bureau de la CLIS, en vue d'obtenir une réunion plénière spécifique sur le dossier, un point majeur en termes de sûreté nucléaire : le générateur de vapeur n°335 (dont les malfaçons et dissimulations portant sur la teneur en carbone pourraient avoir de graves conséquences pour la sécurité des populations).
- a profité d'un incident bien mineur (prise de parole publique) pour lever la séance, afin d'éviter des débats et des questions gênantes ; ceci, alors que seul l'exposé des experts avait eu lieu et que le point est extrêmement sensible puisqu'il risque de porter sur la sécurité des populations. (Une simple interruption de séance aurait permis de solutionner facilement cet incident).
- n'a pas davantage permis aux membres de la CLIS d'intervenir ;
- n'a pas discuté avec l'Assemblée des modalités d'information, voire de consultation, du public.

Par la présente, nous demandons solennellement que le réacteur n° 2 de la centrale nucléaire ne soit pas remis en marche, tant que le point n°2 prévu à l'ordre du jour de la CLIS du 20 mars 2018 n'aura pas été totalement débattu avec l'Assemblée et n'aura pas fait l'objet d'une information claire et transparente du public.

**Nous demandons instamment que la séance CLIS à venir, annoncée pour le 26 juin 2018, soit précédée d'une session plénière et publique en avril** (si possible avant la venue de Monsieur Sébastien LECORNU) **et que le réacteur n° 2 de la centrale de Fessenheim ne soit pas remis en fonctionnement préalablement**, car il s'agit d'une situation grave, pour laquelle l'ASN a outrepassé à nos yeux ses prérogatives, au détriment de la sécurité du public.

Nous tenons à ce sujet à votre disposition les analyses de Monsieur Yves MARIIGNAC, expert reconnu de tous, qui a fait valoir son droit de retrait face aux agissements de l'ASN, comme celles des soussignés MM. Jean-Marie BROM et Thierry de LAROCHELAMBERT. Et si besoin, nous sommes prêts à demander des avis éclairés d'autres experts.

## **2) Points de l'ordre du jour du 20 mars 2018 :**

**N°3 (Prélèvements et rejets du CNPE)**

**N°4 (Bilan 2017 – perspectives 2018)**

**N°5 (Ecart de Niveau 1 – Fluctuations de production)**

Ces points méritent tous d'être traités et ne sauraient être différés plus longuement.

## **3) Point n° 6 de l'ordre du jour du 20 mars : Etude BORATEC (Digue du Grand Canal d'Alsace)**

Ce point concerne la fragilité de la digue, 8m50 en contrebas de laquelle est implantée la centrale nucléaire.

Une simple lecture des diagrammes figurant sur les documents diffusés en début de séance permet d'observer une inquiétante hétérogénéité des mesures.

**Par mesure de sécurité, et pour pouvoir décider d'éventuelles mesures à prendre, des explications doivent être fournies rapidement aux membres de la CLIS et à la population.**

## **4) Point n° 7 que vous deviez présenter : Tenue des exercices de sécurité civile des 12 et 13 juin :**

Bien évidemment, un exercice de sécurité civile englobant une évacuation des populations dans un rayon de 5 Km ne doit pas être explicité APRÈS mais AVANT !

**Une prochaine séance publique de la CLIS s'impose au plus vite et ne saurait attendre la plénière du 26 juin 2018.**

**5) Point n° 8 de l'ordre du jour du 20 mars 2018 « Premiers éléments sur la fermeture du CNPE de FESSENHEIM »**

Ce sujet ne peut pas être différé davantage. Il est du droit de tous les membres de la CLIS, du grand public en général, et aussi des membres du Comité de pilotage, de bénéficier de ces informations au plus vite.

**Ce point requiert, lui aussi, qu'une prochaine séance publique de la CLIS soit programmée en avril.**

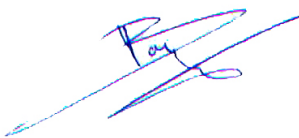
Nous nous tenons à votre disposition pour vous rencontrer dès à présent, si vous estimiez un échange préalable nécessaire.

En tout état de cause, dans l'intérêt majeur des populations, nous vous demandons :

- de bien vouloir intervenir auprès de Monsieur Michel HABIG pour qu'il programme très prochainement une séance supplémentaire de la CLIS (celle-ci ouverte au public), avec le double objectif de :
  - o finaliser le point 2 (GV 335) par de réels échanges avec les membres de la CLIS et élargir à une large information du public (tel qu'initialement souhaité par l'ASN)
  - o traiter les autres points (3 à 8) dans des délais raisonnables
- de faire valoir votre autorité pour que EDF ne démarre pas le réacteur 2, ou en tout état de cause pas avant que la CLIS n'ait pu totalement délibérer et que le public n'ait pu être clairement informé de la situation, voire des risques encourus.

Nous rappelons également que le Regierungspräsidium représenté par le Dr SCHÜLE a demandé qu'une expertise indépendante puisse avoir lieu au sujet du GV 335 avant le redémarrage du réacteur 2, car nos voisins allemands sont, eux aussi, extrêmement inquiets de cette perspective.

Veillez croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de nos salutations respectueuses.



**Gilles BARTHE**



**François EICHHOLTZER**



**Jean-Paul LACÔTE**



**Claude LEDERGERBER**



**Jean-Marie BROM**



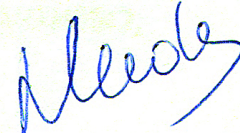
**Thierry de LAROCHELAMBERT**



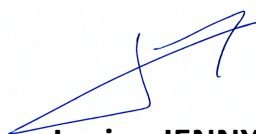
**Jean-Jacques RETTIG**



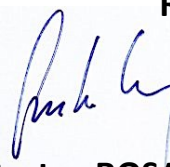
**André HATZ**



**Rémi VERDET**



**Lucien JENNY**



**Gustav ROSA**

**Contact :** Gilles BARTHE 30 rue de Raedersheim 68190 Ungersheim  
[gilles.barthe.aae@gmail.com](mailto:gilles.barthe.aae@gmail.com) 03.89.43.69.45